

Du 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le sept mars deux mil vingt-quatre.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents : 0

Excusés :

Nombre de présents : 18

Date de convocation : 7 mars 2024

Secrétaire de séance : François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice :	18	Présents :	18	Votants :	18
---------------	----	------------	----	-----------	----

01 04 2024 : Budget primitif 2024 de la commune :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 011 040,00 €
- Recettes : 1 773 852,05 €

Investissement :

- Dépenses : 2 902 605,44 €
- Recettes : 2 902 605,44 €

La section de fonctionnement est votée avec un excédent de 752 754,05 € conformément à l'article L 1612-6 du code général des collectivités territoriales : « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

Section de fonctionnement :

01_04_2024

Du 25 mars 2024

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes.....	443 988,00 €
- Le fonds départemental des droits de mutation.....	19 600,00 €
- Le fonds de péréquation des ressources com. & intercom.....	23 900,00 €
- Les taxes sur les pylônes électriques	30 000,00 €
- La dotation de solidarité communautaire	37 203,00 €
- Dotations de l'état.....	226 782,00 €
- Les revenus des immeubles.....	50 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations.....	61 134,00 €
(restauration scolaire, mise à disposition du personnel, remboursement de frais...)	
- Les diverses recettes.....	3 000,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté.....	878 245,05 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 773 852,05 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services.....	313 300,00 €
(charges à caractères générales)	
- Les charges de personnel.....	276 050,00 €
- Les intérêts des emprunts	2 500,00 €
- Les dépenses de gestion courante	65 900,00 €
- L'attribution de compensation.....	15 140,00 €
- Les dotations aux amortissements	104 564,00 €
- Les autres dépenses	13 600,00 €
- le virement à la section d'investissement	219 986,00 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 011 040,00 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé	966 410,69 €
- Le FCTVA	20 150,00 €
- Les amortissements	104 564,00 €
- Les crédits de reports	463 494,75 €
- Les avances versées s/commandes immo corporelles	1 125 000,00 €
- Les autres recettes	3 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement	219 986,00 €

Total des recettes d'investissement : 2 902 605,44 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement	317 000,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts	26 700,00 €
- Les dépôts et cautions.....	3 000,00 €

01_04_2024

Du 25 mars 2024

- Les crédits de reports	406 286,22 €
- Les autres dépenses	1 000,00 €
- Les immobilisations en cours	1 125 000,00 €
- Le résultat d'investissement reporté.....	1 023 619,22 €

Total des dépenses d'investissement : 2 902 605 ,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M57,

APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 011 040,00 €
- Recettes : 1 773 852,05 €

Investissement :

- Dépenses : 2 902 605,44 €
- Recettes : 2 902 605,44 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
François COLLADO



Le Maire,
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024



ID : 081-218100634-20240325-BP2024_COMMUNE-BF